

## REGLEMENT EXPOSITION SORTIE D'ATELIERS

INSCRIPTION AVANT LE 12 MAI 2019

EXPOSITION DU 12 AU 26 JUIN 2019

-----

Chaque année, les associations et structures de Guyancourt proposent aux habitants, enfants et adultes, des ateliers d'arts plastiques. L'exposition *Sortie d'Ateliers* est l'occasion pour tous ces passionnés d'exposer leurs travaux réalisés pendant l'année. L'exposition se tiendra du 12 au 26 juin 2019 à la Salle d'Exposition de Guyancourt, située 11 place Pierre Bérégovoy (quartier de Villaroy).

### Conditions de participation

La participation à l'exposition est **gratuite** et **ouvert à tous** les pratiquants des ateliers d'arts plastiques des structures suivantes :

- L'association ADAG Pro-Art
- L'association Amicale Laïque de Guyancourt
- L'association Anim'Europe
- L'association EFA
- L'association Guyancourt Accueil
- L'association El Atlas
- La fondation John Bost
- Les ateliers encadrés de la Maison de quartier Joseph Kosma

Toute discipline et association confondues, chaque personne peut exposer au choix **une ou deux œuvres**. La participation à une œuvre collective tient compte pour une œuvre déposée.

Il est interdit de proposer une œuvre n'ayant pas été réalisée dans l'année 2018/2019.

### Inscriptions

Les inscriptions pour l'exposition *Sortie d'Ateliers* sont à faire **auprès de votre structure référente** (association ou autre) en remplissant une fiche d'inscription. Aucune inscription ne sera prise en compte directement par le service Action Culturelle de la Ville de Guyancourt.

**La date limite des inscriptions est fixée au dimanche 12 mai 2019 à 18 heures.**  
**Aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai.**

Les participants s'engagent à accepter le présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature, le service organisateur se réservant le droit de refuser toute future candidature de l'exposant.

### Les œuvres

Le retrait et le dépôt des œuvres s'effectuent à la Salle d'Exposition Salle d'Exposition au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de Quartier Théodore Monod, située 11, place Pierre Bérégovoy à Guyancourt.

**Dépôt des œuvres :** **Mardi 28 et mercredi 29 mai 2019** (selon le planning de votre structure)  
Aucune œuvre ne sera acceptée en dehors de ces périodes

**Retrait des œuvres :** **Mercredi 26 juin 2019 de 9 h à 18 h**  
Passé ce délai, les œuvres ne seront plus assurées par la Ville

Lors de l'inscription, les participants doivent obligatoirement déterminer **la valeur assurance** de leurs œuvres, c'est-à-dire la valeur financière de l'œuvre pour que la Ville assure celle-ci contre le vol et les détériorations durant l'exposition, du jour du dépôt jusqu'à la date de retrait. Passée cette date, les œuvres ne sont plus assurées et ne peuvent être conservées. La Ville de Guyancourt ne peut assurer les œuvres d'un montant supérieur à 500 euros par œuvre.

Lors de leur inscription, les participants déclarent être les propriétaires des œuvres présentées et s'engagent à ne pas retirer leurs œuvres sélectionnées avant la fin de l'exposition. Les participants autorisent la photographie des œuvres présentées lors de l'exposition sans aucune forme de rémunération, permission ou avis pour une durée de 2 ans à compter de la date du début de l'exposition.

Le transport et la manutention des œuvres sont à la charge des participants. En cas d'empêchement, les participants peuvent déléguer à la personne de leur choix le dépôt et le retrait de leurs œuvres, en informant au préalable le service Action Culturelle.

Chaque œuvre doit obligatoirement être **étiquetée au dos (Nom et prénom, Titre de l'œuvre et structure référente)**. Ces informations doivent être conformes à celles indiquées sur le bulletin d'inscription. En cas de non-conformité, seul le titre inscrit sur la fiche d'inscription sera pris en compte. La case « **Mention spéciale** » n'est pas à renseigner obligatoirement, mais elle peut contenir des informations telles que : âge, niveau de pratique, participation à une œuvre collective, professeur ou toute information que vous jugez utile de préciser.

Les œuvres doivent être munies d'un **système d'accrochage solide** afin de tenir sur un crochet de cimaise de taille standard. Les œuvres à accrocher doivent faire l'objet d'une présentation soignée (encadrement propre et neutre) et être munies d'un système d'accrochage fiable.

Le service Action Culturelle se réserve le droit de refuser les œuvres dont le système d'accrochage n'est pas fiable (Sous-verres à pinces interdits). Le service Action Culturelle se réserve également le droit de refuser les œuvres à caractère injurieux ou obscène qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de tout autre nature réprimée par les lois en vigueur.

## Calendrier 2019

**Période des inscriptions** : Du 18 mars au 12 mai 2019, **auprès de votre structure référente**

**Dépôt des œuvres** : Du 28 au 29 mai 2019 (selon le planning de votre structure) à la Salle d'Exposition

**Vernissage** : Mercredi 12 juin 2019 à 18 h 30 à la Salle d'Exposition

**Retrait des œuvres** : Mercredi 26 juin 2019 de 9 h à 18 h à la Salle d'Exposition

### Renseignements auprès du service Action Culturelle

11, place Pierre Bérégovoy

78280 GUYANCOURT

01 30 44 50 80

[action.culturelle@ville-guyancourt.fr](mailto:action.culturelle@ville-guyancourt.fr)